

<b>DATE :</b>	15 septembre 2021	<b>N° 2021-21</b>
<b>CATÉGORIE :</b>	<b>ASSURANCE</b>	
<b>À :</b>	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux	
<b>OBJET :</b>	<b>Avance sur prestation versée du vivant de l'assuré dans le cadre d'une protection d'assurance vie</b>	

### En quoi consiste l'avance sur prestation versée du vivant de l'assuré de l'Empire Vie offerte avec toutes les protections d'assurance vie?

Si la personne assurée reçoit un diagnostic de maladie en phase terminale avec pronostic d'espérance de vie de 12 mois ou moins, l'Empire Vie peut verser au titulaire de police une avance représentant 50 % du montant de la protection d'assurance vie, jusqu'à 50 000 \$ par police.

- Le versement de l'avance sur prestation versée du vivant, y compris l'intérêt (calculé selon le taux d'intérêt de l'avance sur police), sera déduit de la prestation de décès au moment du règlement.
- Cette prestation non contractuelle\* est offerte dans le cadre de toutes les protections d'assurance vie.
- Offerte dans le cadre des polices vie multiple – le titulaire peut demander une avance pour chaque police.

\* La disponibilité de la prestation n'est pas garantie. La prestation peut être refusée, modifiée ou interrompue à la discrétion de l'Empire Vie.

### Demander une avance sur prestation versée du vivant

Pour demander une avance sur prestation versée du vivant :

1. Communiquez avec le service à la clientèle par téléphone au 1 877 548-1881 ou par courriel à [assurance@empire.ca](mailto:assurance@empire.ca); ou
2. Envoyez un courriel directement à l'équipe des Règlements, Marchés individuels à [individualclaims@empire.ca](mailto:individualclaims@empire.ca).

Une déclaration du médecin traitant dûment remplie, remise au moment de remplir la demande, est requise.

#### Astuces :

1. Le titulaire est responsable de toute dépense engagée dans le cadre du formulaire C-0030. Pour éviter tous frais inutiles, confirmez que la personne assurée répond au critère d'admissibilité d'espérance de vie de 12 mois ou moins.
2. Si une disposition d'exonération des primes est associée à la police, le titulaire peut demander une exonération de primes au même moment. Veuillez noter que les formulaires Déclaration du médecin traitant (C-0022) et Déclaration d'invalidité du demandeur (C-0020) sont exigés.

### Dans quelles circonstances une demande d'avance sur prestation versée du vivant peut-elle être refusée?

- La police se trouve en période de contestabilité.
- La police contient une désignation de bénéficiaire irrévocable.
- Une avance a déjà été versée sur la police.
- L'espérance de vie de la personne assurée est de plus de 12 mois.

Veuillez noter que la décision finale est assujettie à la discrétion de la personne responsable de l'évaluation des règlements selon l'information qu'elle a reçue.

#### Personne-ressource

**Yvonne Lau**, spécialiste, Tarification et produits, Marketing, Assurance

Réservé aux conseillers